

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 93 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 5 Absent(s) excusé(s) : 5 Absent(s) : 1</i>
---	--	---

Date de convocation : 8 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 14 décembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-12-14-CC-19 :

Rapport annuel 2019 - Délégation de Service Public relative à l'exploitation de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Metz Blida.

Rapporteur : Monsieur Dominique STREBLY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,
VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 3131-5,
VU la convention de Délégation de Service Public (DSP) en date du 17 novembre 2008, date du contrat de DSP, relative à l'exploitation de l'aire permanente d'accueil de Metz Blida passée entre la Ville de Metz et la SAEM ADOMA,
VU le rapport du délégataire chargé de l'exploitation de l'aire permanente d'accueil de Metz Blida présenté pour l'exercice 2019 dont une synthèse est annexée à la présente délibération,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 3 décembre 2020,

PREND ACTE de ce rapport, lequel a été mis à disposition des élus et dont une synthèse est jointe à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Metz, le 15 décembre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



Délégation de Service Public

AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – METZ BLIDA

Synthèse du rapport annuel

en application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Exercice 2019

"Toutes les informations fournies dans le présent rapport sont issues des diverses documentations mises à disposition par la société (notamment rapport annuel d'activité, rapport de gestion, comptes annuels certifiés)".

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE BLIDA



Tableau de bord - Délégations de Service Public

Direction Organisation, Méthodes, Service : Contrôle de Gestion, Evaluation Année : 2019 Service gestionnaire : Mission Habitat, Logement et Gens du voyage		Code délégation : M_GDV	Date : 20 novembre 2020
Aire d'Accueil des Gens du Voyage		Politique publique : SAEM	Domaine d'activité : Logement et politique de la Ville - Crématorium

Etablissement

Situé à : 17/19 Avenue de Bida 57000 METZ
 Nature du contrat : Affermage
 Signé le : 18/11/2008
 Avec effet au : 01/07/2009
 Échéance : 30/06/2019
 Durée : 10 ans

Exploitant :

Raison sociale : SAEM ADOMA
 Forme juridique : SAEM
 Adresse : 42 Rue de Cambornie 75015 Paris
 Capital : 133 106 688 €
 Société dédiée : NON
 Société Mère : /

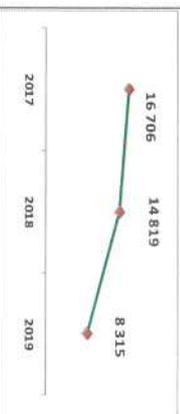
INDICATEURS

↓ Activité

Éléments Financiers (En euros)

	2017	2018	30/06/2019
Chiffre d'Affaires (délégaltaire)	140 633 €	132 807 €	78 586 €
Résultat Net	-10 565 €	2 271 €	-44 026 €
Redevances	17 170 €	17 170 €	8 585 €
Nbre emplacements occupés (moy/an)	16	11	11
Nbre de nuitées	16 706	14 819	8 315

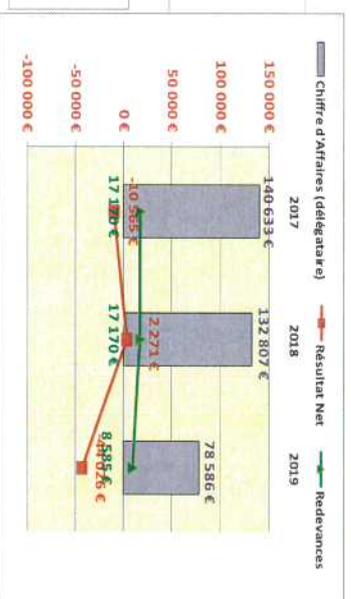
Nbre de nuitées



Nbre emplacements occupés (moy/an)



Taux occupation (en%)



1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année	2019		
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	Logement et politique de la Ville - Crématorium			
	2018	30/06/2019	Ecart en €	Ecart en % 2019 - 2018
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	27 226	16 486	- 10 740	-39%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	105 581	62 100	- 43 481	-41%
Autres Produits et reprises	1 676	3 961	2 285	136%
Total Produits d'exploitation	134 483	82 547	- 51 936	-39%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	46 112	85 531	39 419	85%
Sous traitance	-	-	-	
Charges de personnel	47 850	24 874	- 22 976	-48%
Redevances Collectivité	17 170	8 585	- 8 585	-50%
Frais de siège	15 000	7 500	- 7 500	-50%
Dotations aux amortissements	-	433	433	
Dotations aux provisions	4 920	-	- 4 920	-100%
Autres charges	654	25	- 629	-96%
Total Charges d'exploitation	131 706	126 948	- 4 758	-4%
Résultat d'exploitation	2 777	44 401	47 178	-1699%
Excédent Brut d'Exploitation	6 675	47 904	54 579	-818%
Résultat financier	-	-	-	
Résultat exceptionnel	506	375	881	-174%
Impôts bénéfice	-	-	-	
Résultat net	2 271	44 026	46 297	-2039%

*Compte de résultat en € H.T.***2. ANALYSE FINANCIERE**

La DSP a pris fin le 1^{er} juillet 2019. Le présent rapport porte sur les six premiers mois de l'année 2019 ; toutes les comparaisons chiffrées sont réalisées par rapport à l'année complète 2018.

L'activité de l'aire d'accueil des gens du voyage n'a pas été perturbée par une fermeture de l'aire durant le 1^{er} semestre d'exploitation par ADOMA. Le tarif journalier d'occupation est de 4 € au 30/06/2019, identique à l'année précédente et correspondant à la redevance payée par l'usager d'un emplacement sur l'aire.

Les produits d'exploitation sont d'un montant total de **82k€** au 30/06/2019 contre 134k€ en 2018. Le chiffre d'affaires évolue de 27k€ en 2018 à 16k€ au 30/06/2019. Le montant de la CAF est de 31k€ au 30/06/2019 contre 44k€ en 2018. Enfin, les subventions sont affichées à 31k€ contre 61k€ en 2018. La subvention totale est donc de 62k€ au 30/06/2019 contre 105k€ en 2018.

Les charges d'exploitation, sont affichées à 132k€ en 2018 contre 127k€ au 30/06/2019, les charges en 2019 augmentent significativement principalement liées au compte Autres achats et charges externes qui étaient de 46k€ en 2018 contre 85k€ au 30/06/2019 dont 56k€ d'électricité, gaz et eau. Les factures d'électricité reçues en 2019 pour un montant de 33k€ correspondent aux facturations 2018 et 2019. Les facturations d'eau reçues en 2019 pour un montant de 23k€ relative aux consommations de septembre 2018 à la fermeture du compteur en 2019.

La délégation affiche un résultat net déficitaire au 30/06/2019 de -44k€ contre +2k€ à en 2018.

Concernant la contrainte de service public :

En 2019, Metz Métropole a versé au Délégitaire 22 360€ H.T. ainsi que 8 585€ H.T. (contre 43 918€ H.T. et 17 170€ H.T en 2018) ce qui correspond à l'amortissement technique des ouvrages réalisés à mi année, financés par Metz Métropole et égale à la redevance d'affermage due par la Métropole.

Concernant la redevance due à Metz Métropole :

La redevance revenant à Metz Métropole annuellement s'élève à la somme de 8 585€ H.T. (17 170€ H.T en 2018) non indexée.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

♦ Période de 2009 à fin 2019

En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	206 720	500 159	-293 439	-142%
Autres Produits et reprises	10 394	0	10 394	100%
Σ Produits	1 396 978	1 720 072	-323 094	-23%
Achats, Serv Ext et autres	621 590	622 387	-796	0%
Sous traitance	76 094	0	76 094	100%
Charges de personnel	536 159	716 076	-179 917	-34%
Redevances Collectivité	163 115	189 119	-26 004	-16%
Frais de siège	149 910	163 808	-13 898	-9%
Dotations aux amortissements	4 629	26 479	-21 850	-472%
Dotations aux provisions	9 945	9 945	0	100%
Autres charges	4 788	0	4 788	100%
Σ Charges	1 490 135	1 717 869	-227 734	-15%
Résultat d'exploitation	-93 157	2 203	-95 360	102%
Résultat financier	0	0	0	100%
Résultat exceptionnel	17 292	0	17 292	100%
Résultat Net avant IS	-75 865	2 203	-78 068	103%

Comparaison du Cumul des Réalisations par rapport au Budget Prévisionnel 2008 indexé de 1% chaque année (en € H.T.)

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence « création, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux », comprenant l'aire d'accueil permanent de Metz Bilda relève de Metz Métropole.

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (1 ^{er} semestre)
Taux d'occupation	82 % (1 ^{er} semestre 98 % (2 ^{ème} semestre)	98,57 %	75,22%	43,03%	19,47%	45,49%	52%	63%	54,85%	59,33%
Nuitées annuelles	10 616	19 699	18 207	7 982	2 588	11 457	10 255	16 706*	14 819	8 315
Nombre d'occupants	-	254	292	168	110	220	179	114	213	120
Nombre de séjours	-	78	64	50	34	49	49	43	58	31

L'aire d'accueil présente un **taux d'occupation de 59,33% en 2019**. Ce taux influe sur les subventions perçues. Annuellement, la Caisse d'Allocations Familiales verse l'Allocation Logement Temporaire au délégataire sur une base fixe (56,5€ par place fonctionnelle et par mois) et une base variable liée au taux d'occupation (75,95€ par place occupée et par mois) dans le cadre d'une convention tripartite établie entre Metz Métropole, la société ADOMA et les services de l'Etat. **En 2019 la société a perçu 31 155,24 € d'ALT2 comprenant : le solde de versement 2018 pour 8 426,76 €, la régularisation du trop-perçu de 2018 de 36,66 €, et le versement du 1^{er} semestre 2019 à hauteur de 22 765,14 €**. Le taux d'occupation, le nombre d'occupations et le nombre de personnes accueillies ont peu varié mensuellement (5 à 10% par mois à l'exception du mois de juin). Le nombre d'occupants varie entre 48 et 56 sur un mois, contrairement à l'année 2018 où l'accueil d'un groupe familial élargi pour des funérailles avait entraîné des variations mensuelles plus fortes, jusqu'à 94 occupants par mois. Le 1^{er} semestre n'inclue pas les vacances d'été, durant lesquelles les familles avec enfants scolarisés sont plus mobiles et le taux d'occupation généralement moindre. Les familles disposant de dérogations de temps de séjour pour motif scolaire, au-delà des 2 fois 3 mois annuels réglementaires, sont en effet contraintes à quitter l'aire durant les grandes vacances. Comme les années précédentes, la population accueillie est particulièrement jeune avec 48% de mineurs, et seulement 11% d'usagers de plus de 40 ans. L'aire accueille régulièrement un groupe de voyageurs avec une parenté forte, louant plusieurs emplacements.

Depuis le 29 avril 2016, les gestionnaires du département transmettent hebdomadairement les disponibilités sur les aires d'accueil à une messagerie dédiée (DDCS).

5. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENT

La situation patrimoniale est identique à celle dressée contradictoirement lors de la mise en gestion de l'aire le 1er juillet 2009. Aucun investissement n'a été réalisé en 2019.

6. 5 ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Temps de séjour et sédentarisation :

8 séjours sur 31 ont été supérieurs à 6 mois. 26% des temps des séjours dépassent donc le temps maximal annuel prévu.

En effet, compte tenu du nombre conséquent de fermetures d'aires vandalisées sur le département, une souplesse sur les écarts en deux temps de séjours a été accordée. Mais le faible turn-over et la durée moyenne des temps de séjour reste problématique, les aires d'accueil n'ayant pas vocation à accueillir à l'année des sédentaires. Ces chiffres montrent l'ancrage territorial et le besoin d'habitat permanent local d'une partie des familles accueillies.

La durée de présence sur l'aire est un sujet sensible, voire conflictuel, puisque la majorité des voyageurs du secteur sont quasi sédentaires (notamment en raison de leur activité professionnelle ou de la scolarisation des enfants). Ils se déplacent essentiellement entre l'aire de Marly et de Metz. A défaut, des terrains ou lieux publics sont investis. ADOMA indique que la non harmonisation des pratiques sur les aires du département, notamment sur les temps de séjours est également un motif de tensions.

Gestion courante :

Le site n'a subi aucune fermeture en 2019.

Au quotidien, ADOMA a pour mission de faciliter de manière générale le lien avec les différentes institutions sociales, les services compétents et acteurs associatifs. Le gestionnaire est amené ainsi à accompagner certains ménages dans la rédaction de courriers administratifs, dans l'inscription des enfants dans les établissements scolaires, de prendre contact avec les services sociaux, la CAF notamment. En outre, la gestionnaire a également un rôle de médiation, pour résoudre certains conflits entre voyageurs et voisinage de l'aire.

Durant l'année, l'association Amitiés Tsiganes continue à dispenser des permanences sur l'aire pour accompagner les personnes dans les démarches administratives (aides financières, démarches auto entrepreneurs). Il s'agit généralement d'une permanence mensuelle.

Le gestionnaire participe aux réunions organisées par le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants (CASNAV) concernant notamment le suivi de la scolarisation des enfants. Les élèves de maternelle et primaire sont inscrits dans les écoles de Metz, Saint Julien-Lès-Metz, Woippy et Maizières-Lès-Metz, les élèves de collège sont majoritairement scolarisés à distance via le CNED. ADOMA continue à mettre à disposition des occupants (enfants et adultes) une bibliothèque sous forme d'arbres à livres en partenariat avec la médiathèque de Metz. La quiétude passe aussi par l'organisation de moments ludiques auprès des enfants (temps festifs, jeux).

Z. FIN DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

La DSP s'est achevée le 30 juin 2019. Un marché public de gestion des 2 aires a été mis en place pour une durée de 2 ans renouvelable 1 an supplémentaire, attribué à la société GDV, Gens du Voyage Europe. ADOMA n'a pas souhaité candidater car la structure arrête progressivement la gestion d'aires d'accueil pour se concentrer sur d'autres missions. L'agent d'ADOMA n'a pas souhaité être repris par le nouveau gestionnaire.

Un pré état des lieux a été effectué dès le 18 février 2019 afin de déterminer les travaux à réaliser, suivi d'un état des lieux final le 1^{er} juillet 2019. Ces 2 opérations ont été réalisées sous contrôle d'huissier.

Certains travaux restent à la charge de Metz Métropole, propriétaire des lieux, notamment la réparation de la toiture du local d'accueil, effectuée en 2 temps en 2019 et 2020.

Le délégataire a accompagné activement le passage de relai entre les gestionnaires, celui-ci s'étant opéré sans fermeture afin de ne pas impacter les familles vivant sur site. ADOMA a transmis toutes les données en sa possession, afin que le nouveau gestionnaire puisse être opérationnel sans délai, et a effectué différents travaux validés avec la Métropole (changement de fenêtres fissurées, réparations diverses, contrôles obligatoires des installations électriques et extincteurs etc.). Le mobilier, propriété d'ADOMA a été revendue et cédée à titre gratuit au nouveau gestionnaire. Le délégataire a également procédé à la suppression d'un raccordement pirate en eau après compteur.

Résumé de l'acte
057-200039865-20201214-2020-12-DC19-DE

Numéro de l'acte : 2020-12-DC19
Date de décision : lundi 14 décembre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport annuel 2019 - Délégation de Service Public relative à l'exploitation de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Metz Blida
Classification : 1.2 - Délégation de service public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/12/2020
Numéro AR : 057-200039865-20201214-2020-12-DC19-DE
Document principal : 99_DE-19.pdf

Historique :

15/12/20 14:11	En cours de création	
15/12/20 14:12	En préparation	Catherine DELLES
15/12/20 16:12	Reçu	Catherine DELLES
15/12/20 16:12	En cours de transmission	
15/12/20 16:15	Transmis en Préfecture	
15/12/20 16:19	Accusé de réception reçu	